LA MAISON DU FILTRE

TEL : 27.38.00 FAX : 27.29.60

CONTRAT D'OUVERTURE DE COMPTE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société LA MAISON DU FILTRE, SENED SARL au capital de 100.000 FCFP, dont le siège social est à Nouméa, 19, rue Forest Ducos, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 377 431, représentée par Monsieur Grégory LEZE

D'UNE PART,
Ci-après dénommé le fournisseur

ET

NOM DU DIRIGEANT : ARNAUD Philippe

SOCIETE : TECH ARMINE

ADRESSE : 487 Rue de l'ANSE de la Mission, Res Bottle ESTIENNE

BANQUE : BCI N° DE COMPTE : 28620402020
(joindre un RIB)

N° RIDET : 1 442 508 N° RCS : _____
(joindre un extrait Kbis)

B.P : 3335 TEL : 957403 FAX : _____

EMAIL COMPTABILITE : /

EMAIL DIRECTION : gerant.techarmine@iclod.com

Bon de commande obligatoire pour tout achat : ~~OUI~~ / NON (barrer la mention inutile)

Mode de règlement : ☐ CHQ à présentation fin de mois

☒ Virement

D'AUTRE PART,
Ci-après dénommé le client

A. P

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Par les présentes, la société LA MAISON DU FILTRE ouvre au client nommé ci-dessus, un compte courant, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

CLAUSES ET CONDITIONS

ARTICLE 1 : Les opérations de ce compte retraceront les facturations pour fournitures de marchandises ainsi que les remises et avoirs y afférant.

ARTICLE 2 : La délivrance des fournitures n'interviendra que sur **BON DE COMMANDE,** bon de livraison ou facture émargée, portant obligatoirement le cachet de l'entreprise du client ; l'un ou l'autre des documents doit être dûment signé par le réceptionnaire se présentant au nom du client. Sa signature équivaudra de plein droit à celle du client et sera expressément présumée comme telle.

ARTICLE 3 : Le client s'engage à régler ses achats **à 30 jours date de facture.** Un relevé de compte reprenant les opérations effectuées dans le mois sera envoyé mensuellement.

ARTICLE 4 : En delà d'un seuil de chiffre d'affaires annuel fixé à 360.000 FCFP, le compte pourra être fermé à l'initiative du fournisseur.

ARTICLE 5 : Toute facture impayée à l'échéance prévue à l'article 3 produit de plein droit un intérêt égal au taux légal à compter du premier du mois suivant cette échéance. De surcroît, le fournisseur pourra alors procéder sans préavis à la fermeture du compte.

ARTICLE 6 : Si un règlement par effets de commerce est convenu, toute acceptation de plus d'une traite est présumée faire l'objet d'une chaîne d'effets et le non-paiement à l'échéance d'une seule traite entraîne de plein droit la déchéance du terme de tous les effets subséquents et deviennent par conséquent exigibles immédiatement. La demande de report d'une traite sera assimilée à un défaut de provision, sauf accord exprès et par écrit du fournisseur.

ARTICLE 7 : En cas de recouvrement judiciaire des sommes dues au fournisseur, il est expressément convenu que le client sera tenu de payer in sus une clause pénale pour simple retard égale à 10 % du montant exigible.

ARTICLE 8 : Tout litige entre le fournisseur et le client sera de la compétence exclusive des juridictions de NOUMEA, quels que soient les changements de siège ou de domicile du client.

ARTICLE 9 : La présente ouverture de compte sera résiliée de plein droit, si bon semble au fournisseur, et sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, du seul fait du non-respect de l'une des clauses du présent acte.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- - La société LA MAISON DU FILTRE en son siège social : 19, rue Forest Ducos 98800 NOUMEA
- - Le client : ~~487~~ TECH ARTINE, 487 Rue de l'Anse de la Mission, Res Botte Estienne.

A.P

ARTICLE 10 : Clause suspensive d'attribution de remise
Si une remise est éventuellement accordée, elle n'est effective qu'à la condition suspensive que le prix mentionné soit intégralement réglé dans le délai indiqué sur la facture, ou à défaut, dans le délai indiqué lors de la présente ouverture de compte.
Passé ce délai le client ne pourra se prévaloir des remises qui lui auraient été consenties ; ces remises seront comptabilisées dans le calcul du solde débiteur qui en sus produira de plein droit un intérêt calculé au taux légal à compter du premier jour du mois suivant et ce sans que soit nécessaire l'envoi d'une mise en demeure.

ARTICLE 11 : Clause de réserve de propriété
Les marchandises et fournitures livrées restent la propriété de La Maison du Filtre jusqu'à paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Ne constitue pas paiement, au sens de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre).
Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens, objet des présents contrats. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.
La présente clause de réserve de propriété est soumise aux dispositions de la loi 80335 du 12 mai 1980.

Fait à Nouméa, en double exemplaire
Le 05/10/2022

LE FOURNISSEUR
Signature

Cachet

LE CLIENT
Signature
Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé – Bon pour accord »
lu et approuvé - Bon pour accord

Cachet

Pièces à fournir :

- [x] RIB du client
- [x] RIDET
- [] Extrait K-Bis de moins de 3mois
- [x] Contrat d'ouverture de compte parapher rempli et signé
- [] Photocopie pièce d'identité du ou des représentants légaux
- [] Chèque de caution signé d'un montant de 100.000xpf non daté

Pour le secteur Minier ou Agricole :
- [] Attestation d'exonération de TGC

A.P

Institut de la Statistique et des Études Économiques Nouvelle-Calédonie

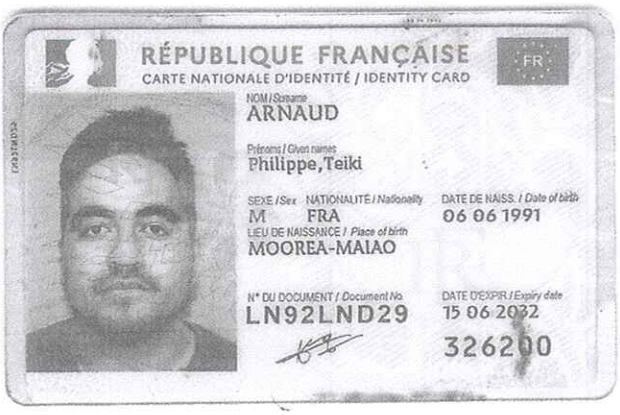
SITUATION AU REPERTOIRE RIDET
A la date du mercredi 5 octobre 2022

ARNAUD Philippe Teiki
BP 3335
98810 BOULARI

Situation de l'entreprise	**Inscrite, immatriculée au Ridet depuis le 13/08/2019**
Numéro RID	1 442 508
Désignation	ARNAUD Philippe Teiki
Sigle, Nom commercial	TECH ARMINE
Forme juridique	personnes physiques
Situation de l'établissement	**Immatriculé le 13/08/2019, déclaré actif au 01/10/2019**
Numéro RIDET	**1 442 508.001**
Enseigne	TECH ARMINE
Adresse	RES BUTTE ESTIENNE BAT EEVA PORTE 403 487 rue de l'Anse de la Mission Boulari Mont-Dore
Activité principale exercée (APE)	REPARATION ET MAINTENANCE SUR D'AUTRES MACHINES (ENGINS MINIERS, ENGINS BTP...)
Code APE	**33.12Z** *Réparation de machines et équipements mécaniques*
Activités secondaires éventuelles	•ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES

IMPORTANT

Le numéro Ridet doit obligatoirement figurer sur toute correspondance de l'entreprise.
En cas de modification (adresse, activité, statut, raison sociale ...) ou désaccord avec l'un des renseignements portés sur cet avis, contactez le centre de formalités des entreprises dont vous dépendez (CCI, CMA ou Chambre d'agriculture).
Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation. À l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code d'Activité Principale Exercée (APE), n'ont de valeur que pour les applications statistiques. Ce code APE est attribué par l'Isee, selon la Nomenclature des Activités Françaises applicable en Nouvelle-Calédonie.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD

FR

NOM / Surname
ARNAUD

Prénoms / Given names
Philippe,Teiki

SEXE / Sex
M

NATIONALITÉ / Nationality
FRA

DATE DE NAISS. / Date of birth
06 06 1991

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth
MOOREA-MAIAO

N° DU DOCUMENT / Document No.
LN92LND29

DATE D'EXPIR. / Expiry date
15 06 2032

326200



TAILLE / HEIGHT
1,78 m

DATE DE DELIVRANCE / Date of issue
16 06 2022

15 06 2032

ADRESSE / Address
487 RUE DE L'ANSE MISSION
BOULARI
98809 LE MONT-DORE
FRANCE

22124M0279<6

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IDFRALN92LND291<<<<<<<<<<<<<<<
9106064M3206157FRA<<<<<<<<<<<0
ARNAUD<<PHILIPPE<TEIKI<<<<<<<<

Relevé d'identité bancaire

RIB/IBAN

Titulaire(s) du compte

MR PHILIPPE ARNAUD/ ARMEC

APPARMENT C23 BATIMENT C

RESIDENCE BUTTE ESTIENNE

580 RUE DE L ANSE DE LA MISSION

98809 MONT DORE

(NC) NOUVELLE CALEDONIE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retard d'imputation.

Banque Calédonienne d'Investissement
54, avenue de la Victoire BP K5
98849 Nouméa Cedex
www.bci.nc

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
17499	00080	28620402020	06

Code BIC BCADNCNN

IBAN FR76 1749 9000 8028 6204 0202 006

Relevé d'identité bancaire

RIB/IBAN

Titulaire(s) du compte

MR PHILIPPE ARNAUD/ ARMEC

APPARMENT C23 BATIMENT C

RESIDENCE BUTTE ESTIENNE

580 RUE DE L ANSE DE LA MISSION

98809 MONT DORE

(NC) NOUVELLE CALEDONIE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retard d'imputation.

Banque Calédonienne d'Investissement
54, avenue de la Victoire BP K5
98849 Nouméa Cedex
www.bci.nc

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
17499	00080	28620402020	06

Code BIC BCADNCNN

IBAN FR76 1749 9000 8028 6204 0202 006

Relevé d'identité bancaire

RIB/IBAN

Titulaire(s) du compte

MR PHILIPPE ARNAUD/ ARMEC

APPARMENT C23 BATIMENT C

RESIDENCE BUTTE ESTIENNE

580 RUE DE L ANSE DE LA MISSION

98809 MONT DORE

(NC) NOUVELLE CALEDONIE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retard d'imputation.

Banque Calédonienne d'Investissement
54, avenue de la Victoire BP K5
98849 Nouméa Cedex
www.bci.nc

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
17499	00080	28620402020	06

Code BIC BCADNCNN

IBAN FR76 1749 9000 8028 6204 0202 006

Relevé d'identité bancaire

RIB/IBAN

Titulaire(s) du compte

MR PHILIPPE ARNAUD/ ARMEC

APPARMENT C23 BATIMENT C

RESIDENCE BUTTE ESTIENNE

580 RUE DE L ANSE DE LA MISSION

98809 MONT DORE

(NC) NOUVELLE CALEDONIE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retard d'imputation.

Banque Calédonienne d'Investissement
54, avenue de la Victoire BP K5
98849 Nouméa Cedex
www.bci.nc

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
17499	00080	28620402020	06

Code BIC BCADNCNN

IBAN FR76 1749 9000 8028 6204 0202 006